

Coups et blessures volontaires

Une altercation se termine par des points de suture

COE

Libreville/Gabon

JEANNE d'Arc Mekina Me Nkoghé, Gabonaise de 23 ans, a été interpellée, le vendredi 10 février, à son domicile sis au quartier Derrière-l'hôpital, pour avoir tailladé la poitrine de sa tante, G.A. L'arme utilisée pour commettre cette agression serait un tesson de bouteille.

Mekina raconte qu'il y a de cela deux mois, sa tante l'avait accusée de vol d'une marmite, alors que l'ustensile en question était sa propriété. Il s'ensuivra une chaude dispute entre les deux femmes, puis une bagarre.

L'adversaire de Jeanne d'Arc s'avérant plus robuste qu'elle, elle dit s'être armée d'un morceau de bouteille, et de l'avoir plantée à plusieurs reprises dans le corps de G.A.. La malheureuse s'en tirera avec de larges blessures sur la poitrine et au sein gauche.

Après avoir commis son acte, Mekina affirme avoir pris la clé des champs, se réfugiant au domicile de



Photo : COE

Jeanne d'Arc Mekina Me Nkoghé désormais entre les mains de la justice.

sa mère, où elle passera deux mois. Entre-temps, les plaies infligées à la victime nécessiteront plusieurs points de suture, au

Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL) où elle sera conduite pour des soins. Mekina sera mise aux ar-

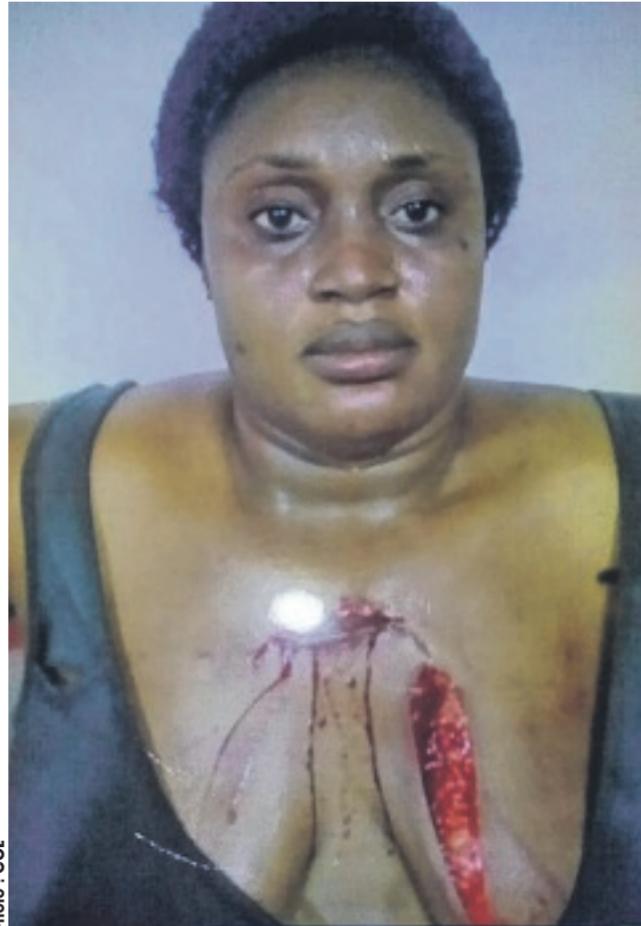


Photo : COE

Les plaies infligées à la victime ont nécessité des points de suture au CHUL.

rêts à son retour dans la maison familiale qu'elle partage avec sa tante, deux mois plus tard. Après avoir reconnu les

faits qui lui sont reprochés, elle devrait bientôt être présentée devant un juge d'instruction pour être fixée sur son sort.

Après avoir fait irruption au domicile des parents d'une fillette de 6 ans à Minvoul
Angoué Bekale pris en flagrant délit de tentative de viol

SCOM

Libreville/Gabon

POUR assouvir ses instincts bestiaux, Gabriel Angoué Bekale, Gabonais de 46 ans, n'a pas trouvé mieux que de vouloir attente à l'innocente virginité de la petite H. N. B., 6 ans. En effet, le samedi 11 février dernier, le quadragénaire a été pris en flagrant délit, dans une situation peu confortable près de la fillette - il avait le pantalon baissé à la hauteur des genoux -, au domicile des parents de cette dernière.

Deux jours après son arrestation par les éléments de la brigade-centre de la gendarmerie de Minvoul, il a été déféré devant le parquet près le tribunal d'Oyem. Le juge d'instruction, après l'avoir entendu, l'a immédiatement incarcéré à la maison d'arrêt locale pour tentative de viol sur mineure.

Les faits se seraient produits à Missabe, un quartier du chef-lieu du département du Haut-Ntem. Ce samedi, Gabriel Angoué Bekale vient de prendre part à l'enterrement d'un proche. Avant de regagner son domicile,



Photo : SCOM

Une vue de la ville de Minvoul, théâtre des faits.

il décide de marquer un arrêt dans un troquet du centre-ville. Aussi, va-t-il se mettre à boire comme un trou, avant de quitter le bar, complètement ivre. Il effectue ensuite une halte à la demeure voisine à la sienne. La maîtresse des lieux est endormie. Seule la petite fille de cette dernière, H. N. B., se trouve dans la salle de séjour. Angoué Bekale demande à la gamine de lui servir un

verre d'eau. Celle-ci s'exécute. En toute innocence. Mais après s'être désaltéré, le voisin prend curieusement place et commence à faire des avances à l'enfant. Pis, il se serait mis à lui faire des attouchements. Devant le peu de collaboration manifesté par la gamine, le quadragénaire va la menacer de représailles. Heureusement pour la victime présumée, c'est à ce moment qu'un de ses on-

cles s'introduit dans la pièce, tout ahuri de constater que son visiteur de voisin a le pantalon baissé à la hauteur des genoux. H. N. B. en profite pour s'éclipser et se réfugie dans sa chambre. Après une petite altercation entre les deux hommes, Angoué Bekale choisit de prendre la fuite. Derrière lui, l'oncle rejoint sa nièce et la somme de révéler à sa grand-mère ce

qui vient de se passer. Par la suite, les éléments de la brigade-centre sont saisis. Dans la même journée, le présumé pédophile est appréhendé par les pandores. Devant le chef du parquet, le lundi 13 février dernier, Angoué Gabriel aurait tout tenté pour se sortir d'affaires, et éviter les poursuites judiciaires. Peine perdue, car il devra répondre de son acte un peu plus tard devant les ju-

Faits d'ailleurs

Le demi-frère de Kim Jong-Un assassiné en Malaisie

Kim Jong-Nam, demi-frère du dictateur nord-coréen Kim Jong-Un, a été assassiné en plein aéroport international de Kuala Lumpur (Malaisie) par deux femmes. Elles l'auraient empoisonné avec deux aiguilles, avant de prendre la fuite à bord d'un taxi qu'elles ont hélé à l'aéroport. Pendant des années, Kim Jong-Nam a été considéré comme le futur héritier du pouvoir mais a perdu son statut en 2001, lorsqu'il a été arrêté en possession d'un faux passeport. Depuis, il vivait principalement à Macao.

37 ans après, le meurtre d'un enfant enfin élucidé

En mai 1979, Etan Patz, 6 ans, disparaissait à proximité de chez lui, dans le quartier de Soho à New-York. L'affaire avait terrorisé une génération entière de parents américains. Après 37 ans d'enquête et deux procès, un jury populaire américain s'est finalement mis d'accord en désignant un meurtrier. Il s'agit de Pedro Hernandez, 56 ans aujourd'hui -18 ans à l'époque des faits- coupable de l'enlèvement et du meurtre du petit Patz. L'accusé, qui doit être condamné le 28 février, risque la prison à perpétuité.

Harrison Ford a failli provoquer une collision avec un avion

L'acteur américain Harrison Ford, pilote expérimenté, a failli provoquer un grave accident d'avion lundi à bord de son aéronef privé, en manquant d'atterrir sur une piste de roulage où se trouvait déjà un Boeing avec 110 passagers à bord. La star de 74 ans a survolé par erreur un avion d'American Airlines dans lequel se trouvaient également six membres d'équipage, confondant cette piste avec celle d'atterrissage où il devait se poser. L'acteur risque un avertissement ou la suspension de son permis de pilotage.

Carrefour et Intermarché attaquent Lidl en justice

Les distributeurs français Carrefour et Intermarché ont assigné leur concurrent allemand Lidl au tribunal de commerce d'Evry concernant ses promotions publicitaires à la télévision. Motif ? Il s'agirait d'opérations éphémères qui ne respectent pas le cadre légal, à savoir la disponibilité du produit dans tous les magasins pendant 15 semaines. La première audience au fond aura lieu le 22 février.